

SYNDICALISME BAFOUÉ, POLICIERS ATTAQUÉS...

Le SCSI écrit au premier ministre !

Paris, le 21 Février 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Le Conseil Européen des Syndicats de Police dont mon organisation syndicale est membre fondateur, a porté à notre initiative devant le Comité Européen des Droits Sociaux, une réclamation n° 101 visant à reconnaître aux militaires de la Gendarmerie Nationale le droit de bénéficier d'une représentation syndicale, dans la mesure où leur activité militaire représente moins de 3 % de leur activité totale.

Dans les observations présentées en réponse au CEDS par votre gouvernement le 9 janvier dernier, sans que le rédacteur puisse être identifié, nous avons eu la désagréable confirmation de la « protection » dont bénéficient les gendarmes et de l'atteinte induite à l'image de la Police Nationale et au rôle des syndicats représentatifs de ses personnels.

Alors que le récent incendie de la maison des syndicats à Kiev ne peut que s'analyser comme une atteinte violente au rôle majeur du syndicalisme dans l'expression démocratique, de nombreux passages de la réponse officielle du gouvernement français au CEDS sont ressentis comme un affront par la majorité des syndicats policiers et leurs mandants.

Une succession d'affirmations contenues dans ce document place le statut militaire de la Gendarmerie comme une garantie essentielle au fonctionnement du service public de la sécurité ce qui, a contrario, implique que les forces de sécurité où la syndicalisation est autorisée ne sont pas en mesure d'apporter les mêmes garanties.

Nous ne concevons pas que la Police Nationale puisse encourir un tel reproche formulé sous le sceau de l'État, tant au regard du dévouement et du professionnalisme de ses personnels que des enseignements de notre Histoire.

En revanche, qui pourrait oublier qu'en 2001, en infraction totale aux règles du statut militaire, les gendarmes ont défilé toutes sirènes hurlantes, en armes, véhicules et uniformes dans les rues de la Capitale, de façon concertée et accompagnée par leur haute hiérarchie ?

La quasi-totalité des démocraties du monde sont dépourvues de police à statut militaire et permettent à leurs agents la possibilité d'être représentés par des syndicats.

Pour autant, aucun gouvernement de ces pays n'ose écrire qu'en l'absence de statut militaire de sa police, « les exigences de permanence du service public et de la défense nationale » sont en péril !

Ils n'affirment pas non plus que l'absence « de dualisme des forces de sécurité constitue une perte fondamentale d'indépendance pour l'autorité judiciaire ». Ils n'imaginent même pas prétendre qu'en l'absence de police militaire, leurs policiers, même représentés par des syndicats, ne sont pas « soumis aux exigences de discipline, de disponibilité, loyalisme et neutralité ».

Nous n'irons pas plus loin dans le détail de ces assertions blessantes pour les policiers.

De nombreuses réformes de la sécurité dans notre pays sont indispensables mais tant que subsisteront deux statuts différents pour des personnels qui accomplissent les mêmes missions, aucune ne pourra constituer un réel progrès en ce domaine.

Au plan des personnels, il n'est pas plus acceptable de voir un policier et un gendarme travailler au quotidien dans les mêmes conditions, courir les mêmes risques et subir les mêmes contraintes, sans avoir en retour les mêmes considération, rémunération, régime de retraite, carrières, règles d'emploi, etc.

La Cour des Comptes elle-même a constaté dans son rapport de mars 2013 les différences de rémunération et de carrières entre les officiers des deux forces. Ces différences sont d'autant moins justifiables lorsque ces personnels exercent dans les mêmes services.

A chaque réforme, aujourd'hui celle du Renseignement et demain celle de la Police Judiciaire, nous retrouvons les mêmes méthodes et les mêmes cibles : à chaque étape du rapprochement entre les deux forces, l'une des parties joue de manœuvres et de chantages sur fond de statut militaire qui lui autoriserait tous les avantages et toutes les attentions.

Vous comprendrez Monsieur le Premier Ministre que les policiers français attendent de votre part des éclaircissements relatifs à cette réponse de votre gouvernement au CEDS, qui vous l'imaginez bien, suscite également de vives réactions auprès de nos correspondants des syndicats des polices européennes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

